

# SNUipp-FSU

## **Simplification administrative : des premières propositions bien trop limitées**

Le 27 juin, le ministère a présenté aux organisations syndicales ses propositions de simplification des tâches administratives des directeurs d'école.

L'objectif affiché par le ministère est d'aboutir à un « protocole national de simplification » qui devra être complété à partir de la rentrée prochaine, par la mise en place de « protocoles académiques »

### **Pour la rentrée 2014 :**

- Mise en ligne des premiers éléments d'un vade-mecum du directeur réactualisé
- Amélioration des fonctionnalités de Base Elèves (BE1d):
  - *Possibilité d'éditer des* listes des élèves qui fréquentent la restauration scolaire ou les activités péri-scolaires.
  - Projet de simplification des interfaces entre BE1d et les applications de gestion utilisées par les mairies avec une campagne de communication en direction des services des communes.
- Lancement et suivi d'expérimentations :
  - création d'un réseau professionnel « via educ » testé auprès d'un échantillon de directeurs d'école dans 3 départements en 2014
  - Expérimentation d'applications « tableau de bord » dans deux académies, visant à limiter les sollicitations et à automatiser la récupération de données pour construire les outils de suivi des élèves.
- Renforcement de l'information des personnels de la circonscription et des services pour l'utilisation des données existantes dans BE1d et Décibel, sans demande ou enquête complémentaire auprès des écoles.

### **Pour la rentrée 2015 :**

- Autres pistes d'évolution à l'étude concernant BE1d :
  - Dématérialisation de la transmission du projet d'organisation de la semaine scolaire,
  - Ajout de la langue vivante dans l'application (pour supprimer l'actuelle enquête langue),
  - Possibilité d'éditer un certificat de scolarité qui récapitulerait les inscriptions successives d'un élève au cours d'une même année scolaire
- Développement et l'enrichissement des espaces de circonscription 1<sup>er</sup> degré dans les Intranet académiques (ces espaces, actualisés régulièrement, doivent limiter l'envoi trop important de méls) ;
- Evolution de l'application Affelnet 6<sup>ème</sup>, envisagée pour réduire la saisie effectuée dans les écoles et limiter les inquiétudes de quelques parents à ce sujet.

## L'avis du SNUipp-FSU : Mais, il est où l'allègement des tâches ?

En l'état, les évolutions proposées par le ministère restent bien trop timides notamment pour alléger une charge de travail caractérisée par des tâches envahissantes et souvent sans rapport avec un fonctionnement de l'école au service de la réussite des élèves.

Pour la rentrée 2014, cette « simplification » se limite à une réactualisation partielle d'un vade-mecum existant et à quelques aménagements de Base élèves qui viennent d'ailleurs d'être réalisés. ( voir tableau )

Les autres propositions ne sont que des pistes de travail qui n'apportent aucune garantie concrète d'allègement. Que dire par exemple de l'expérimentation d'un nouveau tableau de bord si le ministère n'explique pas ce qu'il simplifiera réellement.

De plus, le ministère n' a pas encore pris la mesure de la surcharge de travail inacceptable qu'engendrent les rythmes scolaires et la mise en place des activités périscolaires. Toutes ces tâches ne relèvent pas des directeurs d'école. Le SNUipp-FSU a alerté fortement sur ce point pour qu'une instruction précise soit donnée.

Le SNUipp-FSU a demandé que le protocole national ait valeur d'instruction réglementaire et non de recommandation.

Il faut encore apporter des améliorations et des précisions de simplification en partant de l'activité professionnelle réelle des directeurs d'école et en traitant l'ensemble des sollicitations administratives inutiles et chronophages. Ce n'est pas qu'une question technique. Il faut un véritable changement de fonctionnement entre la direction d'école et ses hiérarchies

Des orientations claires doivent aussi être données pour la déclinaison des protocoles de simplification académiques.

Il y a des premières urgences :

- Supprimer les doublons d'enquêtes en tout genre, les triples informations (circons, IA, ministère) et rationaliser les effets de la dématérialisation du net ( diffusion de mails aux écoles, nombre de pièces jointes, documents compatibles avec tous les logiciels, format des projets d'école à revoir, tableaux en tout genre à supprimer...).
- Par exemple, afin de supprimer les multiples et parfois redondants mails envoyés tous les jours aux écoles par plusieurs services administratifs, les écoles pourraient être destinataires d'une seule newsletter régulière émanant de la circo avec des informations sélectionnées, triées et rubriquées au préalable.*
- Réduire les tâches de saisie comme l'inscription des élèves qui se fait sur des logiciels des mairies. Base élèves a une ergonomie inadaptée.
- Réglementer les relations avec la mairie notamment dans le cadre de la réforme chaotique des rythmes scolaires. Les listings d'élèves fréquentant les dispositifs périscolaires (garderie, restauration, TAP, NAP, ...) ne sont pas du ressort des directeurs d'écoles mais des mairies.
- Garantir le renouvellement de toutes les aides administratives et aboutir à la création d'un vrai métier.

Le ministère doit faire de nouvelles propositions avant le 15 juillet.